

**MAIRIE  
DE  
COMBON**

Envoyé en préfecture le 28/01/2025  
Reçu en préfecture le 28/01/2025  
Publié le 28/01/2025  
ID : 027-212701643-20250128-2025\_2\_012-AR



**ARRÊTÉ N° 2025/012**

**PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UN CARNAVAL**

**LE SAMEDI 8 MARS 2025 POUR L'ASSOCIATION LES PETITS COMBONNAIS**

Le Maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et 1.2212-2, vu le Code Pénal et notamment ses articles R.321-1, R.321-6, R.321-7, R.321-8, R.321-9, R.321-10 à R.610-5

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L.310-2, R.310-8 R.310-9, L.310-5, R.310-19

Vu la circulaire préfectorale sur la vente d'objets de mobiliers des particuliers et des professionnels sur les ventes au déballage,

Considérant la demande faite par Madame Estell GONTHIER, présidente de l'association Les Petits Combonnais, relative à l'organisation du carnaval prévue le 8 mars 2025 à partir de 14h à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'association Les Petits Combonnais est autorisée à organiser un carnaval le 8 mars 2025 à partir de 14h à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge.

**Article 2**

Madame Estell Gonthier, présidente de l'association Les Petits Combonnais, est responsable de l'organisation de la manifestation.

**Article 3**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Monsieur le Maire ainsi que l'association Les Petits Combonnais sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

**Article 4**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Estell Gonthier, présidente de l'association Les Petits Combonnais,
- La gendarmerie de Brionne
- La préfecture de l'Eure
- Le service départemental d'incendie et de secours

**Transmis en préfecture de l'Eure le : 27/01/2025**

**Affiché le : 27/01/2025**

Fait à COMBON, le 27/01/2025

Rémy LECAVELIER DESÉTANGS

Maire de Combon

